



DEMANDE DE MODULATION DE JOURS DE CHASSE

Saison 2011/2012

SAUF POUR LES COMMUNES SOUMISES AU PGCA

À envoyer à la Fédération des Chasseurs avant le 8 septembre 2011

FAISAN COMMUN

NOM – Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

N° Adhérent :

Commune(s)					
Ha de plaine					
Ha de bois					

Calendrier des modulations

ATTENTION: Modulation possible uniquement pour les territoires d'au moins 20 ha ou 5 ha de bois ou de peupleraie, d'un seul tenant. Tir autorisé les jeudis, samedis et dimanches du 25 septembre 2011 au 31 janvier 2012.

Arrondissement de DOUAI

Dimanches	Jours Modulés		Jeudis	Jours Modulés		Samedis	Jours Modulés	
	Jour	Date		Jour	Date		Jour	Date
25/9			29/9			1/10		
2/10			6/10			8/10		
9/10			13/10			15/10		
16/10			20/10			22/10		
23/10			27/10			29/10		
30/10			3/11			5/11		
6/11			10/11			12/11		
13/11			17/11			19/11		
20/11			24/11			26/11		
27/11			1/12			3/12		
4/12			8/12			10/12		
11/12			15/12			17/12		
18/12			22/12			24/12		
25/12			29/12			31/12		
1/1			5/1			7/1		
8/1			12/1			14/1		
15/1			19/1			21/1		
22/1			26/1			28/1		
29/1								

Fermeture officielle le 31 janvier 2012

Certifie avec exactitude les renseignements apportés.

Joindre un plan au 1/25 000 du territoire concerné.

Date :

Signature du demandeur :

Avis de la FDC 59: Favorable / Défavorable

Cachet et signature:

INFORMATIONS

Tout jour mentionné remplace le jour officiel.

Tout calendrier dont les déclarations se révéleront fausses, incomplètes ou contraires à l'arrêté préfectoral sera sans valeur.